





Chères Thiavilloises et Thiavillois,

Dans quelques jours aura lieu la cérémonie du souvenir du 11 novembre, et ça sera l'occasion pour chacun d'entre nous de se rappeler de l'horreur qui a été perpétré par des hommes envers d'autres hommes... La mémoire des héros qui se sont battus pour que nous retrouvions notre liberté ne doit pas s'éteindre. Venez nombreux rendre l'hommage qui leur est dû. Avec beaucoup d'avance, puisque nous n'avons pas prévu encore de réaliser un journal en décembre, je vous souhaite à tous, à votre famille, à vos proches, et toute personne qui vous est chère de bonnes fêtes de fin d'année. Continuez de prendre soin de vous et de vos proches !

Frédéric Thomas

Conseil municipal - 22 octobre 2021

Périscolaire

Suite à la décision de la modification de l'heure d'accueil des enfants par le Comité de Pilotage en date du 15 juin 2021 et du 21 octobre 2021.

Le Maire propose au Conseil d'adopter les mesures suivantes, applicables au 1er septembre 2021 :

* Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 6h45 à 8h05 - de 11h15 à 13h00 et de 16h à 18h30

* Les mercredis de 6h45 à 11h15, de 11h15 à 13h00 ou de 13h00 à 18h30

Les tarifs sont les suivants avec facturation à la demi heure sauf le midi :

* Familles avec coefficient familial \leq à 850€ : 50 centimes la demi-heure ; garderie du midi : 1 € ; repas : 4,30 €

* Familles avec coefficient familial $>$ à 850€ : 55 centimes la demi-heure ; garderie du midi : 1,10 € ; repas : 4,30 €

Le maire précise que lorsqu'un enfant est présent le temps du midi pour se restaurer, il est facturé d'office la garderie du midi avec le repas.

Si un enfant doit être gardé le temps du midi sans qu'il ne se restaure, il est compté le temps de garderie comme dans les autres périodes de la journée. Toute période entamée est facturée. Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Tarifs communaux - cimetière

Concession trentenaire : 100€/m²

Concession cinquantenaire : 150€/m²

Concession cinéraire trentenaire : 100€/m²

Concession cinéraire cinquantenaire : 150€/m²

Columbarium trentenaire : 600 €

Columbarium cinquantenaire : 1200 €

Salles communales

Toute location sera confirmée lorsque le règlement d'un acompte de 50% du prix de la location sera encaissé. Pour toute salle louée il sera demandé un chèque de caution de 500€ quelle que soit la durée de location. En cas d'annulation deux mois avant la date, l'acompte versé sera entièrement restitué. En cas d'annulation un mois avant la date, l'acompte versé sera remboursé à hauteur de 50%. En cas d'annulation 14 jours calendaires avant la date, la totalité de l'acompte sera perdu par le locataire. Toutes les salles sont gratuites pour les associations thiavilloises. Le détail des tarifs pour une location privée est disponible sur le site internet de Thiaville-sur-Meurthe.



Le maire et ses adjoints ont participé au congrès des maires à Nancy le 15 octobre dernier.



Le maire et son 1er adjoint ont participé à la rentrée des élus de la CCTLB au circuit de Chenevières.

Noël arrive...



Le père Noël déposera courant décembre « une boîte aux lettres » au cœur du village. Les enfants de la commune pourront y déposer leurs différents souhaits pour Noël et les lutins du père Noël s'engageront à répondre à chaque enfant sage. Le Père Noël remercie Philippe et Daniel pour leur investissement.

En attendant les « courriers officiels », le CCAS est ravi de vous transmettre les dates des prochaines Animations de fin d'année.

Spectacle « **Noël des enfants** » avec distribution de présents pour les 0/11 ans le dimanche 12 décembre 2021.

Animation et « **Gouter des Aînés** » pour les personnes de plus de 70 ans le mercredi 08 décembre 2021.

Cimetière

Nous constatons des problèmes récurrents de vol de fleurs dans le cimetière. Si la situation perdure nous prévoyons l'installation de caméras de surveillance.



Affouages

Les inscriptions sont ouvertes pour les affouages jusqu'à fin novembre. Plus d'informations en mairie.



11 novembre

Voici déjà 2 ans que la population n'a pu assister à la cérémonie du 11 novembre. Cette année, c'est possible. La municipalité vous invite et vous attend nombreux à l'occasion de cette cérémonie qui se déroulera ainsi :

9h00 : office religieux à la mémoire des victimes des guerres.

9h45 : cérémonie du souvenir suivie d'un dépôt de gerbes au monument aux Morts et à la stèle Pierre Pierron.

Pass sanitaire obligatoire pour l'accès à la salle Poirel.

Les conditions de l'armistice du 11 novembre 1918 : arrêt des combats, reddition de l'armée allemande et de la quasi-intégralité de son matériel et retrait au-delà du Rhin. L'armistice est donc signé, ce qui signifie un cessez-le-feu. Il faudra attendre la signature du Traité de Versailles le 28 juin 1919 dans la galerie des Glaces du château de Versailles pour que la guerre soit officiellement finie. Ce n'est cependant qu'en octobre 1922 que le 11 novembre devient un jour férié en France, commémorant depuis chaque année les combattants et victimes de la Première Guerre Mondiale.



Sainte-Barbe

Sans cérémonie en 2020 pour cause de pandémie, les pompiers volontaires sont très heureux de pouvoir refêter leur sainte-patronne le 18 décembre devant la mairie à 18h00. Tous les habitants sont conviés à la cérémonie.

Nous, c'est le goût !

LA SEMAINE DU GOÛT
DU 11 AU 17 OCTOBRE 2021



Semaine du goût à l'école de Thiaville sur Meurthe !
C'est en compagnie de Cannelle la chèvre que les enfants de l'école ont participé à la semaine du goût sur le thème des produits laitiers !
Un réel plaisir pour tous !



Périscolaire en folie...



Souriez !

En partenariat avec le *Cri des Lumières*, les élèves de CE2/CM1/CM2 ont participé à un projet autour de la photographie. Ils ont associé certains lieux du village qui leur tiennent à cœur à une émotion bien particulière. Ensuite, ils ont fait le lien avec d'autres instants qui leur procurent cette même émotion. Il en résulte de joyeux textes farfelus et des photos élaborées avec un photographe professionnel (Baptiste Cozzupoli). A venir découvrir le 11 Novembre 2021 dans le hall de la Salle Poirel à Thiaville-sur-Meurthe !



C'est avec beaucoup de plaisir que les enfants de Thiaville/Lachapelle participent aux différentes activités du périscolaire ! Avec un thème tous les mercredis, un brin d'imagination et de la bonne humeur les enfants passent des mercredis "de folie" depuis le début de l'année scolaire ! Koh lanta, Halloween, Harry Potter, "fête des lutins", "fête d'anniversaire", "l'automne" sont les thèmes déjà approuvés depuis septembre. Les prochains sont tout aussi incroyables alors n'hésitez pas à vite vous inscrire !

Enrobé, c'est pesé !



Des travaux d'enrobages, repoussés pour cause de pandémie viennent d'être réalisés sur la route du *Petit Paris*. Les travaux vont jusqu'à l'orée de la forêt. Après la suppression des nids de poules, un gravillonnage bi-couche est posé. La vitesse est limitée à 30 km/h suite au gravillonnage.



Eclairage

Dans le cadre des économies d'énergie, les travaux de remplacement des néons continuent. Une partie de la salle Michel Jacquiel, de la mairie, et de l'école est déjà effectuée. Cela représentera, au final, une cinquantaine de points lumineux changés par des Leds pour une économie d'énergie supérieure à 50 %. Une opération subventionnée à 80 %.



Sonorisation



A la salle Michel Jacquiel, la sonorisation de la salle pour tous les événements sportifs et associatifs à venir est en cours. Une douzaine de haut-parleurs seront installés ainsi qu'une petite table de mixage et un micro à disposition en cas de besoin.

Balayage

Pour information, notez la troisième campagne de balayage des rues du village du 15 au 18 novembre. Il est demandé de laisser, dans la mesure du possible, le long des trottoirs libre sur cette période afin de laisser la balayeuse les nettoyer, tout comme les caniveaux.

Fibre

Vous avez pu constater une entreprise spécialisée s'affairer dans le village à poser en aérien ou passer en souterrain des câbles qui permettront l'usage de la fibre optique à la place des fils cuivre pour internet. D'après les projections, la mise en oeuvre devrait être effective dans les six mois à venir.



Le Foyer Rural en assemblée générale



La présidente se félicite de la reprise des activités et des 150 adhérents. La danse en ligne a repris au cours de l'année 2021 dès que cela a été possible : quand le temps le permettait, la danse se faisait dehors sur la place de la mairie et les danseurs sont restés fidèles. Beaucoup d'entre eux étaient d'ailleurs présents à l'AG et ont fait une démonstration.

Les filles du mercredi ont repris le 2 octobre et le tennis de table est également opérationnel ainsi que l'activité « marche » qui a lieu tous les mardis



de 13h30 à 16 ou 17h selon la longueur de la randonnée.

Nous insisterons juste sur le foot qui était « en sommeil » et qui se réveille très sérieusement avec une équipe de 26 vétérans, une équipe de 25 séniors et un groupe d'une vingtaine d'enfants qui s'initient actuellement. Les responsables de la section ont de multiples projets tant au niveau des équipements à mettre en place, par exemple des buts rabattables, qu'aux manifestations à organiser (tournois, repas etc....)

Quant aux centres de loisirs, ils ont eu lieu malgré les conditions sanitaires difficiles et les enfants ont pu en bénéficier. Bref, une année où le Covid a limité les activités et empêché les manifestations telles que le vide grenier, le beaujolais nouveau, mais une fin d'année où chacun retrouve l'envie de se rencontrer et d'œuvrer ensemble au cours de l'année à venir.

L'adhésion au Foyer Rural est de 10 €. A noter que la prochaine soirée beaujolais est prévue le 19 novembre prochain.

Le tennis de table reprend ses activités

Dimanche 7 novembre 2021

Thiaville 3 contre Anould

Jeudi 11 novembre 2021

interclubs vétérans et féminins

Dimanche 14 novembre 2021

Thiaville 1 contre Toul

Thiaville 2 contre Etival

Dimanche 28 novembre 2021

Thiaville 3 contre tennis de table

Ballon des Vosges



Au critérium fédéral féminin à Heillecourt le 10 octobre 2021, Séverine Deucher s'est qualifiée pour jouer en Nationale 2 à Nevers le 21 novembre 2021

Le club n'est plus à la recherche de service civique, Estelle Porcyk de Lachapelle et Baptiste Mangin ont été retenus et vont commencer début novembre.

L'assemblée générale du tennis de table a eu lieu samedi 9 octobre 2021 au gymnase de Thiaville. Après avoir présenté le bilan moral, sportif et financier, le président a présenté le nouveau service civique Estelle Porcyk ainsi que le nouvel équipement sportif offert par

les sociétés ROC Eclerc de Baccarat et Pompes Funèbres de la Plaine de Raon l'Étape. Suite à une trésorerie en bonne forme le président a annoncé le prix de la licence compétition à 30 euros et le loisir à 10 euros.

Sept joueurs ont été récompensés pour 10, 15, 20 et 25 ans d'ancienneté au club. Pour finir le président a réitéré son souhait de quitter la présidence dans les deux années à venir. Le club qui a une comptabilité très saine, trois équipes en compétitions, des joueurs et des dirigeants motivés devraient attirer un futur président.





Repas de la Saint Sylvestre à la salle Poirel à Thiaville-sur-Meurthe le 31 décembre 2021

Le club de tennis de table de Thiaville ainsi que le traiteur des 2 frères, le DJ Jérôme et le service de sécurité SGS sont heureux de vous revoir après 18 mois de toutes interdictions. La soirée se passera dans le thème des années 80 avec karaoké (à partir de 4h du matin).



Menu sans boisson (70€)



* Cidre à la mirabelle et ses mises en bouche

* Terrine de foie gras de canard, chutney de quetsches et sa brioche

* Pavé de sandre rôti sauce homardier

Trou russe

* Suprême de pintade au vin jaune et éclats de morille, écrasé de pomme de terre et poêlé de légumes

* Assiette fromagère-salade verte

* Coque chocolat blanc, glace vanille, framboise, chantilly et coulis de fruits rouges



* Café et cotillons offerts



Menu enfant (moins de 13ans) sans boisson (12€)

* Émincé de volaille à la crème avec pâtes - Mousse au chocolat

- Pass-sanitaire obligatoire pour les plus de 12ans et 2 mois
- Masque obligatoire de 11 ans à 12 ans et 2 mois
- Pas de pass-sanitaire ni de masque pour les moins de 11 ans
- Attention places limitées. Réservation au 06 .22.70.28.09 avant le 10 décembre 2021

Brioche

Une fois de plus, l'engagement pour cette noble cause a permis, non seulement de collecter des dons pour rénover le foyer d'hébergement *L'Eau Vive* à Saint Max, mais aussi de communiquer avec le public afin que les enfants et adultes handicapés mentaux s'intègrent au mieux dans notre société.

120 brioches vendues

A Thierville-sur-Meurthe, via le CCAS, ce sont 120 brioches qui ont été distribuées permettant de récolter 667 euros au profit de l'AEIM, secteur de Baccarat. Le CCAS remercie les habitants pour leur accueil chaleureux et leur générosité, avec un prix d'achat moyen de 5,56 euros.

Les filles du mercredi

Les filles se sont retrouvées avec plaisir après un moment d'émotion en se remémorant cette période de 18 mois de séparation. Nous sommes toujours restées en contact par des messages, téléphone, ou par internet. Des cartes ont aussi été envoyées pour prendre des nouvelles des uns et des autres malgré nos soucis. Mois difficiles pour certaines, maladie ou décès, désormais, nous repartons d'un bon pied.

Les quatre ont repris leur parties de scrabble, les couturières leur tissu et ouvrage en cours, les tricoteuses ne sont pas en reste. Nous avons terminé la rencontre par un bon goûter offert par le Foyer Rural. Côté projets, nous continuons de souhaiter les an-

niversaires. Quelques idées avec des sorties en bus à l'occasion des marchés de Noël. Sans oublier quelques rencontres intergénérationnelles avec la jeunesse du village. Nous sommes 14 inscrites et acceptons les nouvelles désirant se joindre à nous. En conclusion, toutes les "filles" étaient unanimes : *"cela fait du bien de se retrouver"*.
Michelle



Prairie (encore) fleurie

Dans le cadre *Zero Phyto* auquel la municipalité a souhaité adhérer en partenariat avec Fredon et l'intercommunalité, nous avons transformé le carrefour rue de la Libération en prairie fleurie cet été. Elle reste en l'état jusqu'en février pour permettre sa régénération naturelle et aux insectes de trouver un refuge pour l'hiver. Une deuxième prairie sera mise en place lotissement Général Paradis (derrière la fontaine).



Le 6 octobre 2021, La municipalité a accueilli Fredon et la CCTLB pour présenter du matériel à utiliser dans le cadre du *Zero Phyto*. Une dizaine d'exposants étaient présents sur la place de la mairie pour faire des démonstrations à la quarantaine de maires ayant répondu à l'invitation.

1^{ers} froids

Avec l'arrivée des premières gelées, il est bon de rappeler qu'on peut aider les oiseaux à passer l'hiver en leur apportant un peu de nourritures adaptées. De quoi joindre l'agréable à l'utile. Il est peu important que la mangeoire ait une forme très précise : un plateau permettra à une grande variété d'oiseaux de se nourrir, la trémie (avec réserve) sera plutôt adaptée aux petits oiseaux et/ou aux « acrobates ». Le plus important est que les mangeoires soient approvisionnées et entretenues régulièrement.

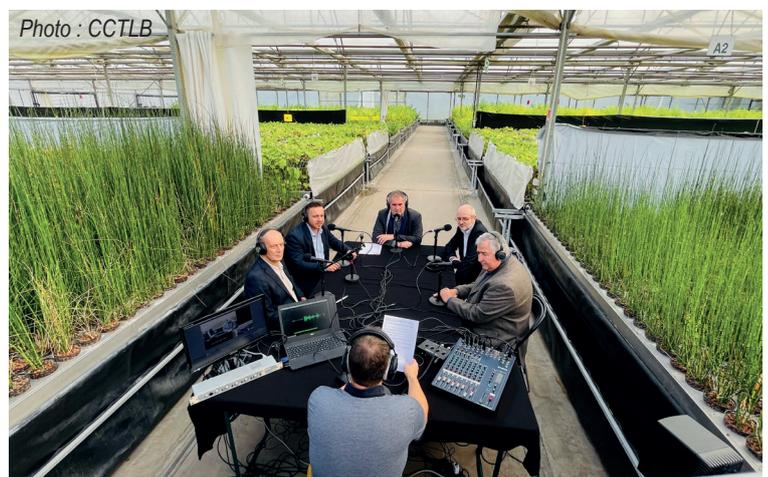


RCM s'affiche sur le lunévillois

Suite à un partenariat avec la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat, la radio a pu s'afficher trois semaines sur l'ensemble des communes de la CCTLB. Une première dans l'histoire de la radio qui permet de rappeler, surtout aux Lunévillois, l'existence et l'opportunité d'une radio locale sur son territoire depuis 10 ans déjà.



Autre partenariat en cours avec l'intercommunalité, une nouvelle émission intitulée **"La voie de l'éco"**, où la radio va réaliser un direct depuis une société innovante ou insoupçonnée à l'aura internationale et basée sur le territoire lunévillois. La première a eu lieu à proximité de Lunéville au cœur d'une société qui extrait des molécules aux plantes pour les vendre à travers le monde dans les domaines cosmétique, pharmaceutique et agrochimique.



Les sapeurs-pompiers volontaires recrutent



Le service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, soutenu par les mairies de Bertrichamps, Lachapelle et Thiaville-sur-Meurthe, souhaite renforcer les effectifs du centre d'incendie et de secours des Grands Faings (issu de la fusion des centres de Thiaville-sur-Meurthe et de Bertrichamps).

Cet engagement noble et unanimement reconnu par la population est accessible à tous, hommes et femmes âgés de 16 à 55 ans.

Rejoindre une équipe qui sauve des vies ?

"Les sapeurs-pompiers volontaires sont des citoyens ordinaires qui réalisent ensemble des choses extraordinaires". La population a besoin de vous pour sa sécurité, mais aussi celle de vos proches, amis, familles.

Afin de vous exposer les enjeux ainsi que les démarches à réaliser pour vous engager dans cette aventure citoyenne, collective et solidaire, il vous est proposé de participer à l'une des réunions d'informations publiques programmées avec les sapeurs-pompiers en charge de ce projet le **vendredi 26 novembre 2021 à 18h30, salle Poirel**. Nous espérons pouvoir vous compter nombreux à cette réunion.

Nuisible, mais réglementé

1. VOUS AVEZ PERDU UN ANIMAL

- > Contactez la mairie au 03 83 71 41 73
- > consultez les annonces "trouvés" sur le site facebook de la Spa Déodatienne. Prévenez ● la gendarmerie
- > Mettez des affiches chez les commerçants, dans les boîtes aux lettres et chez les vétérinaires.
- > Questionnez votre voisinage.
- > Vous pouvez déclarer la perte de votre animal et signaler sa disparition à l'I-CAD. Vous avez besoin de son numéro d'identification (puce ou tatouage). Vous pouvez le demander à votre vétérinaire si vous ne le trouvez pas.

La déclaration de perte peut s'effectuer :

- sur le site www.i-cad.fr (espace Détenteur)
- par téléphone au 08 10 778 778 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30),
- par e-mail à contact@i-cad.fr en précisant : URGENT - ANIMAL PERDU
- en utilisant le service. www.filalapat.fr (pensez à télécharger l'application gratuite).



Le piégeage de nuisible est réglementé par un arrêté préfectoral. Le piégeur doit être déclarer en Mairie La déclaration de piégeage à la mairie est obligatoire à partir de la date de début de piégeage ou depuis le 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Il s'agit d'une déclaration et non d'une autorisation, le maire est donc obligé de l'accepter (souvent il appose son tampon).

Il est obligatoire de faire état des prises de piégeage effectuées pendant la saison de piégeage (la saison s'étend du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante) avec un compte rendu annuel envoyé à l'ONCFS.

Les pièges utilisés sont identifiés avec le numéro d'agrément du piégeur. Tous les pièges non identifiés sont de ce fait des pièges sauvages.

Rappelons que le code rural (Article L211-23) précise qu'est « considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître ». Tout animal divagant est ainsi susceptible d'être conduit à la fourrière...

2. VOUS AVEZ TROUVÉ UN ANIMAL



Contactez l' I-CAD :
08 10 778 778
E-mail: contact@i-cad.fr

Vérifiez le numéro de tatouage (oreille ou cuisse). Vous pouvez montrer l'animal à un vétérinaire qui le vérifiera gratuitement.

Vous pouvez utiliser le service Filalapat : www.filalapat.fr et télécharger gratuitement cette application.

Relié au fichier national d'identification, I-CAD dépend du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Marché de Noël

Marché de Noël
à **THIAVILLE**
Les amis de l'école



Nombreux exposants : créations artisanales
Animations, buvette et restauration

VENDREDI 10 DECEMBRE
Gymnase de THIAVILLE
A partir de 17h30

Pass sanitaire obligatoire Entrée libre

Les amis de l'école sont très heureux de convier à nouveau la population à son traditionnel Marché de Noël. Rendez-vous le 10 décembre à partir de 17h30 à la salle Michel Jacquiel. Travail du bois, du papier, du tissu, peinture, sculpture, arts culinaires... Le petit train électrique du Marché de Noël proposera également un nouveau décor à découvrir. Petite restauration sur place. Pass sanitaire obligatoire.

Marché 2018



Entretien du stade





Numéros utiles

- Mairie : 03 83 71 41 73
- École : 03 83 71 42 73
- Gendarmerie : 03 83 75 34 82
- Anti-poison : 03 83 32 36 36
- SAMU - Urgences : 15
- Police secours : 17
- Pompiers : 18
- Pharmacie (garde) 03 83 15 17 52
- Médecin (garde) 03 83 75 34 82
- EDF (garde): 09 72 67 50 54

Etat Civil

Le village est témoin de nouvelles naissances :

Aéris WECK, né le 30 juillet à St-Dié

Simon SCHIER, né le 27 septembre 2021 à St-Dié

Naëlya WEHRLE-VITRY née le 29 octobre à St-Dié

Mais aussi de l'union le 18 septembre de
Arnaud COLIN et **Céline MASSONNEAU**



Ouverture de la mairie

	9h - 12h	18h -19h
Lundi		
Mardi		
Mercredi	Fermée	
Jeudi		
Vendredi		

Collecte et déchetterie

Baccarat

ZA de Baccarat - 54120 Baccarat

PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Lundi	9h-12h / 13h30-18h
Mardi	9h-12h / 13h30-18h
Mercredi	9h-12h / 13h30-18h
Jeudi	Fermée
Vendredi	9h-12h / 13h30-18h
Samedi	9h-12h / 13h30-18h
Dimanche	9h-12h



Directeur de publication : Frédéric Thomas

Équipe rédactionnelle : Frédéric Thomas
Dominique George - Nadège Guyot
et Jonathan Fontaine

Mise en page : Vincent Guyot

Dépôt légal : 328/820

info@thierville.com

La collecte des ordures ménagères sera effectuée les jeudis 18 novembre et 02 décembre. La collecte des emballages sera effectuée les lundis 08 et 22 novembre 2021.